

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**6 MARS 2023
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 6 mars 2023, à 20 h, à la Maison Saint-Louis au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Johanne Fournier, *directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande d'information concernant le territoire visé par le règlement 966.

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2023-074

**Approbation procès-verbal
Séance générale 6 février 2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance générale tenue le 6 février 2023, tel que rédigé et présenté par la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe.

ADOPTÉE.

2023-075

**Approbation procès-verbal
Séance spéciale 20 février 2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 20 février 2023, tel que rédigé et présenté par la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe.

ADOPTÉE.

2023-076

Approbation des comptes – Février 2023

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de février 2023 :

Fonds d'administration :

7 842 784.24 \$

Chèques numéros 50182 à 50191, 50241 à 50260, 50348 à 50360, 50412 à 50425 pour un montant total de 209 422.39 \$

Chèques annulés 50241 pour un montant total de 288 \$

Paiements par dépôts directs numéros 50192 à 50240, 50261 à 50334, 50340 à 50347, 50361 à 50411, 50426 à 50504 et 50513 à 50520 pour un montant total de 6 196 108.20 \$

Paiements électroniques pour un montant total de 1 437 541.65 \$

341 363.79 \$

Fonds des dépenses en immobilisation :

Chèques numéro 50335, 50505 et 50506 pour un montant total de 34 090.05 \$

Paiements par dépôts directs numéros 50 336 à 50339, et 50507 à 50512 pour un montant total de 307 273.74 \$

TOTAL

8 184 148.03 \$

Certificat de la trésorière numéro 3789

ADOPTÉE.

2023-077

**Dépôt du procès-verbal de correction
Séance générale du 6 février 2023
Résolution 2023-049**

CONSIDÉRANT que l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* autorise le greffier à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis au conseil municipal, en appui à la prise de décision;

CONSIDÉRANT l'erreur constatée dans la résolution 2023-049 au sujet du montant affecté au Fonds de parcs et terrains de jeux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction concernant la résolution 2023-049.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

**A-2023-07 Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement –
Règlement 968 décrétant le retrait du caractère de rue et la fermeture de
l'ancien chemin du Petit-Bois**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 968 décrétant le retrait du caractère de rue et la fermeture de l'ancien chemin du Petit-Bois.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

**A-2023-08 Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement –
Règlement 808-10 modifiant le règlement 808 établissant le programme
de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme
Rénovation » afin de prévoir son application pour l'année 2023**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 808-10 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation » afin de prévoir son application en 2023.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**2023-078 Adoption – Règlement 534-95 modifiant le règlement numéro 534 relatif
à la signalisation afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur la
rue Jean-Coutu du côté des numéros civiques impairs**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 534-95 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Jean-Coutu du côté des numéros civiques impairs.

ADOPTÉE.

**2023-079 Adoption – Règlement 966 déterminant le territoire sur lequel le droit de
préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des
immeubles peuvent être ainsi acquis**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 966 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis.

ADOPTÉE.

2023-080 **Règlement 961 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 247 000 \$ pour en acquitter le coût**
Emprunt Temporaire
Banque Nationale Groupe financier

CONSIDÉRANT que le Règlement 961 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 247 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 247 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

2023-081 **Règlement 965 décrétant la réalisation de travaux d'installation d'une conduite d'eau potable sous le ruisseau Notre-Dame et un emprunt n'excédant pas 965 000 \$ pour en acquitter le coût**
Emprunt Temporaire
Banque Nationale Groupe financier

CONSIDÉRANT que le Règlement 965 décrétant la réalisation de travaux d'installation d'une conduite d'eau potable sous le ruisseau Notre-Dame et un emprunt n'excédant pas 965 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 965 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

2023-082 Adoption finale – P.P.C.M.O.I. no 2022-115
Permettre un usage d’entrepreneur en construction
593, boulevard Lionel-Boulet
Construction Delisle

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre un usage d’entrepreneur en construction au 593, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la résolution CCU 2022-116 du 9 novembre 2022, le comité consultatif d’urbanisme recommande unanimement d’autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2022-492 adoptée lors de la séance générale du 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2023-028 adoptée lors de la séance générale du 6 février 2023;

CONSIDÉRANT qu’un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 7 février 2023 invitant tout intéressé à transmettre au plus tard le 15 février 2023, une demande afin que le projet soit soumis à l’approbation des personnes habiles à voter, relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu’aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d’approbation référendaire ne s’est manifestée dans ces délais légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’AUTORISER la demande de projet particulier d’occupation de l’immeuble n° 2022-115 afin de permettre l’exercice d’un usage « C9-05-01 – Entrepreneur en construction » dans le local C du 593, boulevard Lionel-Boulet, lequel a une superficie de 335 m², tel que décrit dans le formulaire de demande de permis daté du 28 juin 2022.

Le bâtiment principal est sis au 593, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 146 363 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-228.

ADOPTÉE.

2023-083 Adoption finale – P.P.C.M.O.I. no 2022-121
Permettre un usage d’entrepreneur en construction
568, boulevard Lionel-Boulet
Peinture Haute Gamme

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre un usage d’entrepreneur en construction au 568, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la résolution CCU 2022-120 du 9 novembre 2022, le comité consultatif d’urbanisme recommande unanimement d’autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2023-008 adoptée lors de la séance générale du 9 janvier 2023;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2023-029 adoptée lors de la séance générale du 6 février 2023;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 7 février 2023 invitant tout intéressé à transmettre au plus tard le 15 février 2023, une demande afin que le projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans ces délais légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2022-121 afin de permettre l'exercice d'un usage « C9-05-01 – Entrepreneur en construction » au 568, boulevard Lionel-Boulet sur une superficie totale maximale de 300 m², tel que décrit dans le formulaire de demande de projet particulier daté du 4 novembre 2022.

Le conseil émet la condition que les travaux rattachés au plan concept de Juliette Patterson, architecte-paysagiste, dossier « Plan d'aménagement paysager pour 568 boulevard Lionel-Boulet, Varennes Révision 1 », daté du 14 décembre 2022 soient réalisés avant le 15 octobre 2024.

Le bâtiment principal est sis au 568, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 224 346 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-209.

ADOPTÉE.

2023-084

Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2022-130
Permettre la modification d'un bâtiment principal
2020, boulevard René-Gaultier
Jean Coutu

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-017 du 8 février 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-130 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 2020, boulevard René-Gaultier, le tout, tel que proposé sur les plans concepts de la compagnie PPU - urbaniste conseil, dossier « boulevard René-Gaultier », en date du 1^{er} février 2023.

Le bâtiment principal est sis au 2020, boulevard René-Gaultier sur le lot 6 146 640 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-455.

ADOPTÉE.

2023-085 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2023-013**
Permettre l'installation d'enseignes murales
2020, boulevard René-Gaultier
Jean Coutu

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-018 du 8 février 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-013 afin de permettre l'installation d'enseignes murales sur le bâtiment principal sis au 2020, boulevard René-Gaultier, le tout, tel que proposé sur les plans concepts de la compagnie International Néon, dossier « Jean Coutu # 340 », en date du 23 janvier 2023.

Le bâtiment principal est sis au 2020, boulevard René-Gaultier sur le lot 6 146 640 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-455.

ADOPTÉE.

2023-086 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2023-007**
Permettre l'installation d'une nouvelle enseigne détachée
321, boulevard de la Marine
McDonald's

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-019 du 8 février 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-007 afin de permettre le remplacement de l'enseigne détachée sise au 321, boulevard de la Marine, le tout, tel que proposé sur les plans concepts de la compagnie Pattison, dossier « McDonald's Store # 14739 » en date du 23 novembre 2022, conditionnellement à l'ajout d'un aménagement paysager à la base de l'enseigne afin de camoufler la fondation de l'enseigne.

Le bâtiment principal est sis au 321, boulevard de la Marine sur le lot 6 149 046 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-502.

ADOPTÉE.

2023-087 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2023-009**
Permettre l'agrandissement d'une galerie en cour arrière
40, rue de la Fabrique
Ouvroir de Varennes

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-015 du 8 février 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-009 afin de permettre l'agrandissement de la galerie située en cour arrière, le tout, tel que proposé sur les plans concepts déposés par le requérant en date du 13 janvier 2023.

Le bâtiment principal est sis au 40, rue de la Fabrique sur le lot 6 146 426 du cadastre officiel du Québec, dans la zone P-636.

ADOPTÉE.

2023-088

Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2023-010
Permettre la modification d'un bâtiment principal
2085, route Marie-Victorin
Lexia

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-022 du 8 février 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-010 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal sis au 2085, route Marie-Victorin, le tout, tel que proposé sur les plans concepts de la compagnie ADHOC Architectes, dossier 20064, en date du 2 décembre 2022.

Le bâtiment principal est sis au 2085, route Marie-Victorin sur le lot 6 472 165 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-601.

ADOPTÉE.

2023-089

Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2023-014
Permettre la modification de deux aires de stationnement
123, chemin du Petit-Bois
École secondaire Le Carrefour

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-016 du 8 février 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-014 afin de permettre la modification de deux aires de stationnement, le tout, tel que proposé sur les plans concepts réalisés par le Centre de services scolaire des Patriotes en date du 25 janvier 2023, conditionnellement au dépôt d'un plan d'éclairage adéquat permettant d'assurer la sécurité des usagers du stationnement, lequel devra être approuvé par le Service de l'Urbanisme et de l'environnement.

Le bâtiment principal est sis au 123, chemin du Petit-Bois sur les lots 6 460 486 et 6 460 487 du cadastre officiel du Québec, dans les zones M-505 et M-574.

ADOPTÉE.

**2023-090 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2023-018
Permettre la modification d'une aire de stationnement
2065, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-021 du 8 février 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marciel APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-018 afin de permettre la modification de l'aménagement d'une aire de stationnement située en cour arrière du bâtiment principal sis au 2065, route Marie-Victorin, le tout, tel que proposé sur les plans concepts de la compagnie PDA architecture, dossier 21-133, en date du 1er février 2023.

Le bâtiment principal est sis au 2065, route Marie-Victorin sur le lot projeté 6 513 724 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-601.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

**2023-091 Demande d'approbation dérogation mineure no 2023-016
Permettre l'augmentation du nombre d'entrées charretières
Permettre le déplacement de cases de stationnement pour personnes en
situation de handicap
123, chemin du Petit-Bois
École secondaire Le Carrefour**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre l'augmentation du nombre d'entrées charretières et de permettre le déplacement de cases de stationnement pour personnes en situation de handicap;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-023 du 8 février 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 15 février 2023 invitant toute personne intéressée à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure n° 2023-016 afin de permettre l'augmentation du nombre d'entrées charretières et de permettre le

déplacement de cases de stationnement pour personnes en situation de handicap, le tout, tel qu'identifié aux plans concepts déposés par le Centre de services scolaire des Patriotes en date du 25 janvier 2023.

Le bâtiment principal est sis au 123, chemin du Petit-Bois sur les lots 6 460 486 et 6 460 487 du cadastre officiel du Québec, dans les zones M-505 et M-574.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au conseil concernant la demande d'usage conditionnels ci-après;

- *Sur une question de madame Manon Provençal, monsieur le maire Martin Damphousse précise qu'il s'agit d'une nouvelle construction au bout de la rue du Parcours en bordure du fleuve.*

2023-092

**Demande d'usage conditionnel no 2022-131
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire
416, rue du Parcours**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 416, rue du Parcours;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-024 du 8 février 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 15 février 2023 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande d'usage conditionnel no 2022-131 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire dans le bâtiment principal projeté au 416, rue du Parcours, le tout, tel qu'identifié les plans concepts de la compagnie Brainnüstudio, dossier « 18-5240 », déposé le 26 janvier 2023.

Le bâtiment principal est projeté au 416, rue du Parcours sur le lot 6 002 922 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-649.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2023-093

Rejet de la soumission – Appel d'offres SGN-2023-0702 pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau

CONSIDÉRANT l'appel d'offres SGN-2023-0702 concernant la fourniture et l'installation de compteurs d'eau, publié sur le Système électronique d'appel d'offres le 31 janvier 2023;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 28 février 2023 et la réception d'une seule soumission;

CONSIDÉRANT que cette soumission est non-conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REJETER la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres
SGN-2023-0702 pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau.

ADOPTÉE.

2023-094 Octroi de contrat – Étude géotechnique – Caserne

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la division
Bureau de projets en date du 16 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à la firme Englobe Corp., un contrat d'étude géotechnique
complémentaire dans le cadre de la construction de la caserne, au montant de
30 244.17 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du
14 février 2023, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Cette dépense sera financée par le fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 3786

ADOPTÉE.

**2023-095 Octroi de contrat – Acquisition des équipements informatiques pour
l'année 2023**

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale en date du
14 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Softchoice Canada Inc., un contrat d'acquisition des
équipements informatiques pour l'année 2023, au montant de 61 165.25 \$
incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 14 février 2023, jointe
à la présente pour en faire partie intégrante.

Cette dépense sera financée par le fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 3783

ADOPTÉE.

2023-096 Octroi de contrat – Renouvellement des licences Microsoft M365 et licences Exchange OnLine

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale en date du 14 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Hypertec Systèmes inc. un contrat pour l'abonnement cloud des licences Microsoft M365 et licences Exchange OnLine pour l'année 2023, au montant de 51 709,64 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 13 février 2023, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Cette dépense sera financée par le fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 3784

ADOPTÉE.

2023-097 Octroi de contrat – Acquisition d'une remorque épandeuse de fondants et d'abrasifs

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des Travaux publics en date du 15 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Innovation Spreadtek inc. un contrat pour l'acquisition d'une remorque épandeur de fondants et d'abrasifs, au montant de 25 237,01 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 14 février 2023, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'AFFECTER cette dépense au Fonds de roulement et sera remboursée sur une période de 5 ans à compter de 2024.

Certificat de la trésorière numéro 3781

ADOPTÉE.

2023-098 Octroi de contrat – Gestion des boues de balai 2023

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des Travaux publics en date du 22 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à EBI Environnement inc. un contrat pour la gestion des boues de balai pour l'année 2023, d'un montant de 66 271.59 \$ incluant les taxes.

Cette dépense sera financée par le fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 3788

ADOPTÉE.

2023-099 Octroi de contrat – Fourniture et transport de pierres

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des Travaux publics en date du 22 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Demix agrégats une division de Groupe CRH Canada inc., un contrat pour la fourniture et le transport de pierres dont les quantités seront déterminées selon les besoins réels de la Ville et en fonction des prix unitaires indiqués au formulaire de prix et dont la durée maximale est de 2 ans ou lorsqu'un montant de dépense total de 99 999 \$, taxes incluses, aura été atteint; selon la première des deux éventualités. L'offre de service du 21 février 2023 est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Cette dépense sera financée par le fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 3790

ADOPTÉE.

2023-100 Octroi de contrat – Remplacement de l'unité de climatisation – Maison Saint-Louis

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des Travaux publics en date du 22 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Ventilation Belle-Rive inc., un contrat pour le remplacement de l'unité de climatisation à la Maison Saint-Louis, pour un montant de 50 129,10 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 24 février 2023, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'AFFECTER cette dépense au Fonds de roulement et celui-ci sera remboursé sur une période de 5 ans à compter de 2024.

Certificat de la trésorière numéro 3763

ADOPTÉE.

2023-101 Octroi de contrat – Nettoyage des stations de pompage et siphons de rues pour l'année 2023

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des Travaux publics en date du 22 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Groupe Sanivac inc., un contrat pour le nettoyage des stations de pompage et siphons de rues pour l'année 2023 avec une option de reconduction pour une année supplémentaire en 2024, d'un montant de 43 399,04 \$ taxes incluses pour 2023 et 44 714,36 \$ taxes incluses pour 2024.

Cette dépense sera financée par le fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 3791

ADOPTÉE.

2023-102 Octroi de contrat – Acquisition d'un tremplin 1 mètre

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services Récréatifs et communautaires en date du 14 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Aquam Spécialiste Aquatique Inc., un contrat pour l'acquisition et l'installation d'un tremplin d'un mètre, d'un montant de 49 950,89 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 21 février 2023, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'AFFECTER cette dépense au Fonds de roulement et celui-ci sera remboursé sur une période de 5 ans à compter de 2024.

Certificat de la trésorière numéro 3787

ADOPTÉE.

2023-103 Octroi de contrat – Travaux au complexe aquatique

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services Récréatifs et communautaires en date du 14 février 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à 9481-8978 Québec inc. (Aux Tapis Nadon Inc.), un contrat pour des travaux au complexe aquatique (réfection des joints de céramique), d'un montant de 28 053,90 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 28 septembre 2022, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Cette enveloppe sera financée par le Fonds de roulement et celui-ci sera remboursé sur une période de cinq ans à compter de 2024.

Certificats du trésorier numéro 3782

ADOPTÉE.

2023-104 Demande d'aide financière – Création d'un ou plusieurs espaces pour la biodiversité – Fondation de la faune du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes participe depuis 2019 au Fonds des municipalités pour la biodiversité;

CONSIDÉRANT que les espaces verts municipaux représentent des refuges de bien-être pour la faune urbaine et périurbaine;

CONSIDÉRANT que malgré la présence de ces espaces verts municipaux, on observe une baisse de la biodiversité en zones urbaines et périurbaines;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes se préoccupe du déclin de la biodiversité et souhaite mettre en place des projets pour améliorer la qualité des habitats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes souhaite aménager un ou plusieurs espaces pour la biodiversité afin de créer des habitats favorables à la faune locale;

CONSIDÉRANT que la Fondation de la faune du Québec offre une opportunité de financement dans le cadre du programme Agir pour la faune afin de réaliser ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière pour le programme Agir pour la faune de la Fondation de la faune du Québec pour la création d'un ou plusieurs espaces pour la biodiversité;

D'AUTORISER M. Sébastien Roy, directeur général, à signer tout acte ou document donnant effet à la présente, dont notamment une convention de financement.

ADOPTÉE.

2023-105 Engagement de la Ville de Varennes pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire – Aide financière

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale et de la division du Développement durable et de l'Innovation en date du 1^{er} mars 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes souhaite continuer à électrifier sa flotte de véhicules dans les prochaines années et inciter sa population à effectuer la transition électrique;

CONSIDÉRANT les besoins grandissants en infrastructures pour permettre la recharge des véhicules électriques de la flotte et des usagers des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes désire offrir différents points de recharge électrique dans les stationnements des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Varennes dans son budget 2023 d'ajouter de nouvelles bornes de recharge sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER M. Sébastien Roy, directeur général, à déposer toute demande d'aide financière visant l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

ADOPTÉE.

2023-106 *Projet pilote pour l'intégration d'un camion de pompier électrique – Aide financière*

CONSIDÉRANT qu'à lui seul, le transport routier au Québec a rejeté 29 millions de tonnes équivalent de CO₂ dans l'atmosphère en 2019, soit 79,4 % des émissions provenant des transports;

CONSIDÉRANT que l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre démontre que les gaz à effet de serre (GES) émis par les véhicules lourds ont connu une hausse de 193,8 % entre 1990 et 2019, causée par l'accroissement du nombre de véhicules lourds sur les routes du Québec, qui a été de 55 % durant la même période;

CONSIDÉRANT l'importance de réduire l'utilisation et notre dépendance aux produits pétroliers pour faire face aux défis des changements climatiques et à la réduction de GES;

CONSIDÉRANT que le Plan pour une économie verte 2030 du Québec favorisera un usage accru des carburants renouvelables destinés aux transports afin d'atteindre une proportion de 15 % dans l'essence et de 10 % dans le carburant diesel à l'horizon 2030;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes a réalisé le *Projet d'électrification des camions et des transports spécialisés municipaux (PéCTS) – Volet Étude (MCIP 15653)*;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes réalise actuellement le *Projet pilote d'électrification des camions et des transports spécialisés de la Ville de Varennes (PPéCTS) – Volet Projet pilote (MCIP 16852)*;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes a franchi les 3 premières étapes du programme *Partenaires dans la protection du climat (PPC)* de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et planifie de franchir les 5 étapes d'ici deux ans;

CONSIDÉRANT que le PPéCTS-SSI de la Ville de Varennes vise à incorporer dans la flotte de camion outils et/ou spécialisés un camion de pompier électrique de type « rescue » et à étudier les performances pour répondre aux

besoins et aux affectations municipales;

CONSIDÉRANT que le PPéCTS-SSI vise à acquérir un camion d'intervention spécialisé (unité d'urgence) entièrement électrique avec accès arrière de plain-pied pour la flotte du Service de Sécurité incendie de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER une dépense maximale estimée à 2 300 000 \$ pour la participation de la Ville de Varennes au *Projet pilote pour l'intégration d'un camion de pompier électrique*;

D'AUTORISER M. Sébastien Roy, directeur général, ou en son absence, M^e Lyne Savaria, directrice générale adjointe, à signer et déposer la demande d'aide financière et tout autre document qui en découle auprès de la Fédération canadienne des municipalités, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2023-107 Vente et retrait du caractère public d'une partie de la rue Michel-Du Gué
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'acquisition d'une partie de la rue Michel-Du Gué longeant la propriété du 220, rue Anne-Julien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RETIRER le caractère public de la parcelle de la rue Michel-Du Gué à céder et que celle-ci soit désormais partie du domaine privé de la Ville, le tout tel qu'illustré au plan joint à la présente comme si au long reproduit;

D'AUTORISER M. le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, la promesse d'achat à intervenir entre la Ville et les propriétaires du 220, rue Anne-Julien, ainsi que tout acte notarié en découlant.

ADOPTÉE.

**2023-108 Demande de révision de la décision du comité responsable des
démolitions
Immeubles – chemin de la Baronnie**

CONSIDÉRANT la décision unanime du comité responsable du contrôle des démolitions en date du 17 janvier 2023 concernant les immeubles situés au 3550, 3680, 3828 et 4289, chemin de la Baronnie;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de révision de la décision dudit comité reçue le 15 février 2023, conformément à l'article 37 du Règlement 954 relatif à la démolition des immeubles;

CONSIDÉRANT que les bâtiments visés ne bénéficient d'aucun statut juridique;

CONSIDÉRANT que les bâtiments visés devraient subir des travaux majeurs de rénovation;

CONSIDÉRANT que les bâtiments visés sont vacants et qu'il n'y a pas d'expectative d'occupation;

CONSIDÉRANT que les bâtiments visés sont situés en zone agricole;

CONSIDÉRANT que les bâtiments visés sont en bordure d'une voie de circulation du transport lourd;

CONSIDÉRANT que le programme de réutilisation du sol dégagé proposé est de laisser les terrains sous couverture végétale pour être ultimement retournés à une certaine forme d'agriculture;

CONSIDÉRANT que les bâtiments visés ne font pas partie de l'inventaire patrimonial de la Ville et n'ont pas de valeur patrimoniale reconnue;

CONSIDÉRANT qu'aucun fait nouveau n'a été soulevé par la demanderesse depuis la transmission des oppositions reçues et considérées à la décision du comité responsable du contrôle des démolitions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REJETER la demande de révision déposée le 15 février 2023;

DE CONFIRMER la décision du comité responsable du contrôle des démolitions, soit l'autorisation de démolir les immeubles situés aux adresses 3550, 3680, 3828 et 4289, chemin de la Baronnie;

DE NOTIFIER sans délai à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, un avis de la présente décision.

ADOPTÉE.

2023-109 Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2022 et 2023

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour 2022 au montant de 163,00 \$ et pour 2023 au montant de 552 272,00 \$, conformément aux documents déposés par la trésorière en date du 1^{er} mars 2023 et joints en annexe de la présente, comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

2023-110 Radiation de comptes à recevoir 2022 – Facturation diverse

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière en date du 15 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la radiation des comptes à recevoir, joints en annexe des présentes, aux livres comptables de la Ville de Varennes au 31 décembre 2022.

Certificat de la trésorière numéro 3780

ADOPTÉE.

**2023-111 Dépôt du rapport de la trésorière
Activité financière des partis politiques et candidats indépendants
municipaux
Année 2022**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du rapport 2022 de la trésorière sur l'activité financière des partis politiques municipaux et des candidats indépendants ainsi que le contrôle des dépenses électorales, en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE.

**2023-112 Officialisation du toponyme – Centre multifonctionnel
Ville de Varennes**

CONSIDÉRANT la construction du nouveau centre multifonctionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉSIGNER officiellement « Espace des Bâisseurs » le centre multifonctionnel de la Ville de Varennes, en rappel aux bâtisseurs du passé, du présent et de l'avenir de la Ville.

ADOPTÉE.

2023-113 Appui de la Ville de Varennes – Ultra-Trail Monarque

CONSIDÉRANT que le papillon monarque, avec l'ensemble des pollinisateurs, joue un rôle essentiel pour la biodiversité;

CONSIDÉRANT que la population de monarques a chuté de plus de 90 % dans les vingt dernières années;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est certifiée Ville amie des monarches par la Fondation David Suzuki depuis 2019;

CONSIDÉRANT le projet Ultra-Trail Monarque, un ultra-marathon de 4 500 km, d'août à novembre 2023, sur le même trajet migratoire des monarches (Québec, États-Unis, Mexique) ayant pour but une mobilisation citoyenne pour sensibiliser au déclin des pollinisateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes appuie moralement, par les actions suivantes, Monsieur Anthony Battah dans le projet Ultra-Trail Monarque :

Nouvelles initiatives :

- Faire la promotion de l'Ultra-Trail Monarque et inviter les citoyens à faire un don;
- Déposer une demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec afin de créer des espaces pour la biodiversité.

Poursuite des initiatives :

- Distribution de semences d'asclépiades aux citoyens lors des événements extérieurs tenus par la Ville dans l'objectif que la population puisse créer des lieux de repos pour les papillons;
- Développement écologique des parcs et espaces verts en portant une attention particulière aux habitats des pollinisateurs;
- Sensibilisation de la population aux enjeux touchant la biodiversité;
- Diminution de la tonte des parcs et espaces verts au printemps.

ADOPTÉE.

2023-114 Engagement de la Ville de Varennes à adhérer au projet pilote d'IVÉO pour devenir un laboratoire urbain

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est membre du Technopôle IVÉO depuis 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est reconnue pour son caractère innovant et désire accélérer le déploiement de solutions innovantes sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'IVÉO met en place un projet pilote sur les laboratoires urbains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes confirme son engagement auprès d'IVÉO afin de

devenir un laboratoire urbain;

D'ASSURER un leadership d'innovation dans le domaine des énergies renouvelables;

DE DÉSIGNER M. Mathieu Vallée, chef de division Développement durable et Innovations, afin d'être le contact principal pour interagir avec IVÉO dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉE.

2023-115 Embauche — Service de Travaux publics — Chef de section — Bâtiments et projets

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des Ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CONFIRMER l'embauche de M. Jean-François Darveau au poste de chef de section – Bâtiments et projets du Service des Travaux publics, poste cadre à temps complet.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si au long reproduites.

ADOPTÉE.

**2023-116 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER ET CONFIRMER le *Rapport de mouvement du personnel – convention et personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2023-03 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 1er mars 2023.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de précision sur la maison patrimoniale de la rue Sainte-Anne présentement en vente;
- Demande de précision quant au manque d'hôtels ou maisons d'hébergement pour les visiteurs;
- Demande de localisation de l'ancien chemin du Petit-Bois;
- Demande d'information quant à l'embauche du chef de section du Service des Travaux publics;
- Demande de précision sur les activités de l'usine Sheffren;
- Remerciements pour les séances diffusées en ligne;
- Demande de clarification sur la date d'ouverture et la visite prévue pour les citoyens au nouveau centre multifonctionnel Espace des Bâisseurs;
- Demande d'information sur les anciens terrains Gigrow;

- Demande d'information quant à la procédure d'interdiction de stationnement;
- Demande d'information pour rendre la piste cyclable annuelle sur le boulevard René-Gaultier accessible à l'année en la déneigeant et la déglaçant;
- Remerciements pour le Polydôme;
- Demande de précision sur la procédure de réservation de salles du nouveau centre multifonctionnel Espace des Bâisseurs.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 26.

Le maire,

*La directrice du Service des Affaires
corporatives et du Greffe,*

Martin Damphousse

Me Johanne Fournier, OMA